

16 novembre 2022

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

**Objet : Nouvelle approche de prévention et de contrôle des infections respiratoires**

**Aux parents des Services de garde éducatifs à l'enfance (SGÉE) à Montréal**

À l'heure actuelle, une grande partie de la population est protégée contre les formes sévères de la COVID-19 (complications, hospitalisations, décès), grâce à la vaccination et aux infections antérieures.

La COVID-19 circule encore dans la population et plusieurs autres virus respiratoires sont aussi présents comme le virus respiratoire syncytial (VRS), l'adénovirus et l'influenza. Depuis le 3 novembre 2022, la nouvelle approche a pour but de renforcer les mesures de prévention et de contrôle de toutes les maladies respiratoires infectieuses. Elles font appel à la responsabilité individuelle, dans l'intérêt de tous.

**Que faire quand votre enfant a un ou des symptômes d'infection respiratoire ?**

1. Consulter les critères d'exclusion pour savoir si votre enfant peut aller au service de garde (voir page suivante)
  - Si les symptômes nécessitent une exclusion :
    - Garder votre enfant à la maison jusqu'à ce que les conditions de retour soient remplies (voir page suivante).
2. Dans les 10 jours suivant l'apparition des symptômes (qu'il y ait eu exclusion ou non) votre enfant symptomatique doit :
  - Respecter la distanciation (autant que possible).
  - Éviter les personnes vulnérables (ex. personnes âgées, atteintes de maladies chroniques ou immunosupprimées).
  - Éviter les événements sociaux non essentiels.
3. Aviser le service de garde des symptômes de votre enfant

Le test de dépistage rapide de la COVID-19 est encore disponible pour toute personne qui présente des symptômes d'infection respiratoire et qui désire vérifier s'il s'agit d'une infection à la COVID-19.

**Prévention et contrôle des infections : des gestes simples qui font la différence**

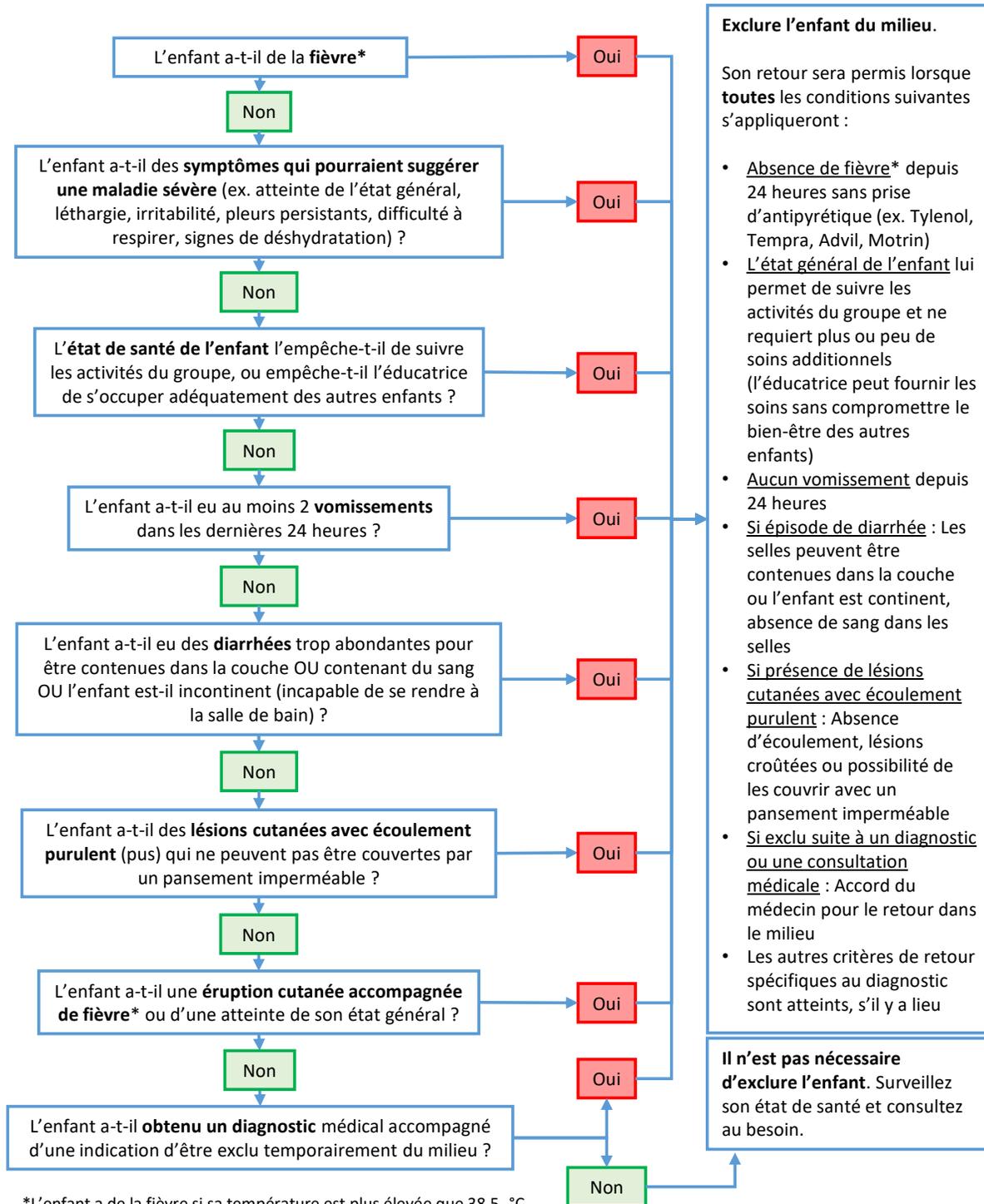
➔ Vaccination ➔ Hygiène des mains ➔ Étiquette respiratoire ➔ Nettoyage et désinfection ➔ Aération

***Sans les bons gestes, ça se transmet à toute vitesse !***

*L'équipe de garde*

*Prévention et contrôle des infections (PCI) Jeunesse 0-25 ans*

## Critères d'exclusion d'un enfant d'un milieu de garde ou d'un milieu scolaire



\*L'enfant a de la fièvre si sa température est plus élevée que 38,5 -°C (rectum ou oreille), 38,0 -°C (bouche) ou 37,5 -°C (aisselle)

**Exclure l'enfant du milieu.**

Son retour sera permis lorsque **toutes** les conditions suivantes s'appliqueront :

- Absence de fièvre\* depuis 24 heures sans prise d'antipyrétique (ex. Tylenol, Tempra, Advil, Motrin)
- L'état général de l'enfant lui permet de suivre les activités du groupe et ne requiert plus ou peu de soins additionnels (l'éducatrice peut fournir les soins sans compromettre le bien-être des autres enfants)
- Aucun vomissement depuis 24 heures
- Si épisode de diarrhée : Les selles peuvent être contenues dans la couche ou l'enfant est continent, absence de sang dans les selles
- Si présence de lésions cutanées avec écoulement purulent : Absence d'écoulement, lésions croûtées ou possibilité de les couvrir avec un pansement imperméable
- Si exclu suite à un diagnostic ou une consultation médicale : Accord du médecin pour le retour dans le milieu
- Les autres critères de retour spécifiques au diagnostic sont atteints, s'il y a lieu

**Il n'est pas nécessaire d'exclure l'enfant.** Surveillez son état de santé et consultez au besoin.